

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$6.00 (payable durant l'année) 7.00

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$1.00 (payable durant l'année) 5.00

Bureaux à Québec: No. 1, rue Duane, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Éditeur-Propriétaire et Rédacteur en Chef:

HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion \$0.50. Chaque insertion suivante \$0.40. Pour chaque ligne au-dessus de six lignes \$0.30

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

LA CLIQUE DORÉE

Et tout aussitôt il commença la lecture de cette biographie de son père, rédigée comme le sont les notes des casiers judiciaires, tantôt lisant, tantôt commentant et expliquant ce qu'il avait écrit:

"Evariste Crochard, dit Bagnolet, est né à Bagnolet en 1829; il est donc plus âgé qu'il ne dit, bien que paraissant plus jeune. Il est né en février, et cette date est fixée par la déposition d'un témoin, auquel le prévenu, pendant la traversée, a offert une bouteille, en disant: C'est aujourd'hui mon jour de naissance.

"De tous les dres du prévenu, parfaitement d'accord sur ce point, il résulte que ses parents devaient être de très-honnêtes gens. Son père était contre-maître dans une fonderie de cuivre, sa mère était couturière. Il se peut qu'ils vivent encore, mais il y a des années qu'ils ont cessé de voir leur fils.

"Le prévenu avait été placé dans une école, et à l'en croire il apprenait très-bien et montrait de remarquables dispositions. Mais dès qu'il eut une douzaine d'années, il se lia avec plusieurs mauvais sujets de son âge, et souvent il désertait la maison paternelle pendant des semaines entières qu'il passait à Paris. Quels étaient ses moyens d'existence lorsqu'il était ainsi en état de vagabondage? Il ne l'a jamais expliqué bien clairement. Mais il donnait de tels détails sur la façon dont les précozes voleurs de la capitale dévalisaient les étalages, que beaucoup de témoins les soupçonnaient d'avoir pratiqué ce genre de vol.

"Ce qui résulte positivement de ses déclarations, c'est que son père, désolé de son inconduite, et désespérant de le voir s'amender jamais, le fit enfermer correctionnellement lorsqu'il atteignit quatorze ans.

"Mis en liberté au bout de dix-huit mois, il fut placé en apprentissage et arriva promptement à connaître assez son métier pour y bien gagner sa vie. Cette dernière allévation doit être un mensonge. Quatre témoins, dont un exerçant la même profession que Crochard, déclarent qu'ils ont eu l'occasion de le voir à l'œuvre, et que s'il a été autrefois un ouvrier respectable, il n'y paraît plus.

"Il ne put pas d'ailleurs pratiquer longtemps, car il était en prison depuis plus d'un an, quand la révolution de 1848 éclata.

"Qu'il fût en prison, voilà le fait certain, raconté par lui à plus de vingt-cinq personnes.

"Mais il expliquait fort diversement son emprisonnement, et on relève presque autant de versions différentes que de témoins.

"A l'un, il raconte qu'il a été condamné pour avoir, étant ivre, donné un coup de couteau à un camarade; à l'autre, que c'est pour "une batterie" dans un tripot clandestin; à un troisième, il laisse entrevoir qu'il s'est trouvé compromis, bien qu'innocent, dans une affaire d'escroquerie organisée pour dépouiller un riche étranger.

"Mais, l'année suivante, nous le trouvons en relations avec un marchand d'hommes, dont il était en quelque sorte le courtier. Bientôt, l'idée lui vint de se vendre lui-même, tourmenté qu'il est d'un désir furieux de posséder quinze cents francs à la fois, pour les dépenser en débauches.

"Ayant réussi à dissimuler ses antécédents judiciaires, il est admis en qualité de remplaçant au 65e de ligne. Mais un an ne s'était pas écoulé que son insubordination l'avait fait envoyer en Afrique aux compagnies de discipline.

"Il y reste seize mois, et s'y conduit assez bien pour obtenir d'être incorporé au 1er régiment d'infanterie de marine, dont un bataillon allait s'embarquer pour le Sénégal.

"Cependant, il était loin d'être revenu à de meilleurs sentiments, et la preuve, c'est qu'il ne tarda pas à être condamné à dix ans de travaux publics pour un vol de nuit, avec effraction, dans une maison habitée.

"Le chirurgien-major, qui depuis un moment avait donné quelques signes d'impatience, se dressa comme s'il eût été mu par un ressort.

"Excusez-moi de vous interrompre, monsieur le juge, fit-il, mais... êtes-vous bien sûr de la véracité de vos témoins?"

"—Pourquoi en douterais-je? —Parce qu'il me semble bien fort qu'un gredin intelligent, tel que le paraît être ce Crochard, se soit dénoncé lui-même.

"—Aussi, ne s'est-il pas dénoncé.

"—Ah! —Il a parlé souvent de cette condamnation, mais toujours il l'attribuait à des vices de fait envers un supérieur... A cet égard, il n'a jamais varié.

"—Diable! alors comment avez-vous su... —La vérité?... Oh! bien simplement... J'ai cherché, et j'ai fini par découvrir ici, à Sagou, dans le 3e régiment d'infanterie de marine, un sergent-major qui était au 1er régiment en même temps que Crochard... C'est de lui que je tiens des détails précis... Et il est impossible de se tromper quand à l'identité; des que j'ai eu prononcé ce nom de Crochard, mon sous-officier s'est écrié: "Ah! oui, Crochard, dit Bagnolet..."

"Et comme le docteur s'inclinait sans répondre: —Je reprends, dit le juge. Et, en effet, il reprit: "Les recits du prévenu ayant rapport à sa détention, sont en général trop insignifiants pour être rapportés. Cependant, il est une particularité que la prévention retient, et qui servira peut-être à mettre sur la trace des instigateurs du crime qui nous occupe.

"En trois occasions, et devant au moins trois témoins chaque fois, Crochard a tenu, presque dans les mêmes termes, le propos que voici: "Ce qu'on ne croirait pas, c'est que dans les prisons on fait souvent de très-belles connaissances... On y rencontre des fils de famille qui ont fait quelque bêtise, et quantité de gens qui, voulant faire fortune très-vite, n'ont pas eu de chance... Une fois sortis, beaucoup de ces gaillards-là vous attrapent de très-belles positions, et après si on les rencontre, dame! ils vous donnent un coup de main... J'en ai connu là-bas qui roulent voiture à cette heure..."

"Le docteur était devenu silencieux.

"—Oh! murmurerait-il, ces gens que l'assassin a connus ne seraient-ils pas ceux qui ont armé son bras? —Voilà ce que je me suis demandé. —C'est que les ennemis de Daniel sont de fiers misérables, monsieur le juge, et si vous connaissez la lettre que j'ai là, et qui sans doute sera cause de la mort de ce digne garçon! —Permettez-moi de finir, docteur, interrompit le juge. Et plus rapidement il poursuivit: "Ici, il y a une lacune. De quoi et comment le prévenu a-t-il été reçu à Paris où il était revenu après sa libération? à quelles industries ignobles ou illicites a-t-il demandé les moyens de satisfaire ses passions?... La prévention en est réduite aux conjectures, Crochard s'étant montré fort sobre de détails, et s'étant tenu dans la vague pour

"tout ce qui concerne ces dernières années. —Ce qui est prouvé, c'est que tout ce qu'il emportait quand il s'est embarqué, les outils de sa profession, le linge enfermé dans sa malle, les vêtements qu'il portait, depuis la casquette jusqu'aux souliers, tout était neut... Pourquoi?"

"Le juge d'instruction en était arrivé à la dernière ligne de son premier feuilleton, le chirurgien se leva et s'inclinant devant lui: —Par ma foi, monsieur, prononça-t-il, je vous rends les armes, et je commence à croire que le lieutenant Champeoy sera veuglé!"

"Le sourire de l'orgueil heureux monta aux lèvres du magistrat, mais reprenant bien vite son masque impassible, comme s'il eût été honteux de cette faiblesse: —Je pense, en effet, prononça-t-il avec une fine pointe d'ironie, que la justice humaine, cette fois saura atteindre les coupables. Avant de féliciter, cependant, attendez.

"Le vieux chirurgien était de bien trop bonne foi pour essayer de dissimuler son profond étonnement.

"—Quoi! exclama-t-il, vous avez recueilli d'autres indices encore. Gravement le magistrat hochait la tête: —La biographie que je viens de vous lire, prononça-t-il, ne prouve rien... Et ce n'est pas avec des présomptions et des probabilités, si fortes qu'elles soient qu'on obtient des juries une condamnation... Ils veulent, ils exigent des preuves matérielles, palpables... Eh bien! ces preuves je les ai!"

"—Oh!... —De ce même carton d'où il avait sorti le dossier Crochard, le juge tira une lettre qu'il agita d'un air menaçant.

"—Voilà, dit-il, ce que M. le procureur impérial a reçu douze jours après le dernier attentat dont M. Champeoy a été victime. Écoutez cela, docteur.

"Et il se mit à lire: "Monsieur le procureur impérial, "Un matelot de passage à Bien-Hoa, où je suis établi forgeron, nous apprend à ma femme et à moi, que le nommé Crochard dit Bagnolet, a blessé, peut-être mortellement, d'un coup de fusil, le lieutenant Champeoy, de la Conquête.

"Par suite de ce malheur, monsieur le procureur impérial, ma femme pense et je crois pareillement que ma conscience m'oblige à porter à votre connaissance une autre affaire très-grave.

"Un jour, pendant la traversée, me trouvant sur une vergue, accoté de Crochard, aidant les matelots à serer une voile, je le vis lâcher une grosse poulie qui tombant sur la tête du lieutenant Champeoy, le renversa.

"Personne que moi n'aurait rien aperçu, tant Crochard remonta vivement la poulie. Je me demandais si je devais le dénoncer, quand il se jeta à mes pieds en me conjurant de lui garder le secret, disant qu'il était bien malheureux, et que si je parlais il serait perdu.

"Croyant à une maladresse involontaire, je me laissai attendrir, et je jurai à Crochard que la chose resterait entre nous.

"Ce qui vient d'arriver prouve bien, comme dit ma femme, que j'ai eu tort de me taire, et que je me décide à tout révéler, quoi qu'il puisse m'en arriver.

"Cependant, monsieur le procureur impérial, je vous demande votre protection pour le cas où Crochard voudrait se venger sur moi ou sur les miens, ce qui pourrait bien arriver, car c'est un homme très-méchant, capable de tout et surtout sournois.

"Ne sachant pas écrire, c'est ma femme qui vous fait cette lettre, et nous sommes, avec le plus grand respect..."

"Le chirurgien se frotta les mains à s'enlever l'épiderme. —Et vous avez vu ce digne forgeron, monsieur le juge? interrompit-il. —Assurément... Il est venu ici avec sa femme... Ah! livrée à ses seules inspirations, il eut gardé le silence, tant le caractère sournois du prévenu lui inspira d'appréhensions... La femme, par bonheur, a été plus brave. —Décidément, gronda le docteur, les femmes valent peut-être mieux que nous.

Maison à Louer.

Une maison toute meublée, sur St. Louis Possession Immeuble, N. d'Artois, 654, Bureau de Poste. Québec, 4 Janvier 1874.

PUBLIC ATTENTION

L. J. FERLAND, MARCHAND, Coin des rues du Pont et St. François, St. Roch.

À l'honneur de prévenir le public de Québec et de la campagne qu'il vient de faire l'achat d'un MAGASIN DE POSSESSIONS MARCHANDISES SÈCHES VALANT \$20,000.

Le tout sera vendu de 15 à 20 pour cent de réduction sur les prix ordinaires. L'assortiment, qui est complet, se compose de tout ce que l'on trouve généralement dans un Magasin de Marchandises Sèches bien assorti.

PRIX MODÉRÉS ET BON CHOIX. Une visite est sollicitée. L. J. FERLAND, Coin des rues du Pont et St. François, Québec, 9 Janvier 1874.

AVIS.

Le Soussigné, Propriétaire du MONTAIN HILL HOUSE, donne avis au public que M. L. FURBES n'est plus à son service et qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, sous ce titre, par lui-même, ou par la maison GAUTHIER, MYRAND & Co.

G. E. MYRAND, Propriétaire. Québec, 22 déc. 1873—jus

DISTILLERIE HUMBERT & Co. QUÉBEC.

Les fameuses LIQUEURS Fines et Suprêmes de la maison HUMBERT & Co. de Québec, sont en vente chez les marchands suivants:

MARCHANDS DE GROS. M. G. MOUNTAIN, Basse-Ville, WHITEHEAD & TURNER, THOMPSON, CODYVILLE & Co., THEOPHILE LEDOUIT.

MARCHANDS DE DÉTAILS. MME Vve J. E. CINGRAS, Basse-Ville, ADAM WATERS, A. TOUSSAINT, (de devant Toussaint & Dion), H. MATHIEU, (au long St. Jean), J. A. MAILLOUX, St. Roch, J. B. Z. DUBREUIL, ARTHUR J. TROTTIER, Québec, 20 déc. 1873.

CADEAUX DU JOUR DE L'AN CHEZ G. SEIFERT, EUROPEAN BAZAAR.

VENANT D'ÊTRE OUVERTS. Une caisse d'articles de Porcelaine contenant VASES, STATUETTES, ÉPIS À ALUMETTES, JARRES À TABAC, ÉPIS À CIGARETTES.

Un grand assortiment d'Éventails, à très-bas prix. Québec, 27 déc. 1873.

Librairie OVIDE FRECHETTE, 23, COTE LAMONTAGNE.

DERNIÈREMENT REÇUS. MADAME AUGUSTE CHAVEN—Histoire d'un Seigneur, 2 vols. Florence, 2 vols. Anne Séverin, 1 vol. ÉPIQUE DE GÉRARD—Journal et fragments de Lettres. WALTER SCOTT—Eaux de St. Ronan. La prison d'Edimbourg. Les aventures de Nigel. Fœveril du ric, Rob Roy, La bataille de Largs. Le capitaine Corry. Les deux Canongates. L'antiquaire. Le château de Melford. Le pirate. Histoire d'Édouard le jeune noir. Le moine astucieux. FEMINISME COOPER—Les deux frères. Le pilote. Précaution. Le page ou le pionnier. Mars du jour. Le bourgeois de Ferme. Les pionniers. Le bravo. Les deux amis. Molières. Mère-belle-désobéissante. Le commandant de mer. Les pirates. Histoire de l'Amérique. Le corsaire rouge. Le tueur de diables. Les lions de mer. Le feu follet. Le créancier. PAUL FAYAL—Les cinq misérables de France. 3 vols. Le Bossu ou Petit Paulin. Œuvres de Balzac (intégrales). Histoire de la vie de Voltaire. Les contes de la Bibliothèque. La recherche de Pabodie. Réarier. Un début dans la vie. Physiologie du mariage. Les parents pauvres. La vieillesse. Le contrat de mariage. Histoire de longue vie. Le contrat de mariage. L'histoire de Gaudissart. Les employés. Les lys dans un vase. Mémorial de deux jeunes mariés. César Biotteau. La rente de chagrin. Le frère Gaudet. Modeste Mignon. Une jeune brune affarée. Le médecin de ces dames. Les lettres de confidences. La jeunesse. Geneviève, etc.

Quincailleries! Paroissiens!!

Polles à Charbon, Polles à Bois, Polles de Charbon, Polles de Bois, etc., de toutes grandeurs et de tous patrons. Machines à Moudre, Machines à Percer le Fer, Drills pour Forgerons, Entoumes, etc. Soufflets. Fer à Barres et en Paquets, Feuillard, Acier, et St. Steel. Ferrures, Tôles en Boite, Tôle Noire, Tôle Galvanisée, Zinc, Cuivre, Etain, etc. Grosceux de Feuilles et de Portes, Patentes, Houilles et Terribantines, Vases et Haches. Clous Compés, Clous Forgerons, Clous à Chêne. Contreux de Table, Contreux à Débiter, Contreux, Couvre-Plats. Prix très-réduits à l'établissement de J. L. MANTENEAU, Coin des rues St. Pierre, du Parc et Union, Basse-Ville, Québec, 22 déc. 1873.

Les plus Célèbres Artistes. M. J. VEZINA, 32, RUE ST. JEAN.

On peut choisir des Pianos de Weber, Dorn, Westman, Dick's, Wornum, Grover et Childman.

Des Harmoniums de tout prix, Alexandre, Dick's, Bell, Manning, et Sibley, avec une grande quantité d'instruments de Musique en vente nouvellement publiés.

A. & J. VEZINA, 32, RUE ST. JEAN. On peut choisir des Pianos de Weber, Dorn, Westman, Dick's, Wornum, Grover et Childman.

DES PRIX RÉDUITS. LAMPES À PÉTROLE.



Un choix de Lampes à Pétrole de Charbon, contenant des Lampes de Saisons, Sallé, Mangor, Passage, etc., vendus à une grande réduction sur les plus bas prix courants.

Chez F. O. VALLEMAND, No. 6, Côté Lamontagne, No. 14, rue Notre-Dame, Québec, 24 déc. 1873.

TABACS! TABACS!! B. HOUDE & CIE., 84, RUE ST. JEAN.

Marchands et Fabricants de Tabacs et Cigares, Pipes d'Écume de Mer, Tabatières, Flacons, Jarres, Pots à Tabac.

La maison B. HOUDE & CIE. a l'honneur d'annoncer à ses nombreux praticiens et au public qu'elle en magasin l'assortiment le plus complet de Tabacs de toutes les marques les plus célèbres et les plus courues; les Cigares les plus fines, fabriquées du Canada, aux prix les plus satisfaisants du marché.

Elle appelle d'une façon particulière l'attention sur sa riche collection de Pipes d'écume de Mer. Cette collection qui renferme les modèles les plus variés, les plus élégants et les plus solides, n'a pas de rivaux. Les Fumeurs sont priés de venir la visiter avant d'aller ailleurs et la maison B. HOUDE & CIE. leur promet d'être satisfaite entière.

ACHETEZ

MEILLEUR; C'EST TOUJOURS LE MEILLEUR MARCHÉ À LA FIN.

Nous avons l'honneur d'annoncer au public, que nous avons toujours en mains, un assortiment considérable de meilleurs Articles de Ménage.

TOILES UE: Toile et Coton à Drap, Toile à Nappes, Toile à Serviettes, Serviettes de Table, Coton Blanc de la Célebre Manufacture (Harrockses).

NOUS CONTINUERONS AUSSI A DONNER UN GRAND ESCOMPTE. LÉGER & RINFRET, 31, Rue la Fabrique.

AUX CONTRACTEURS

Entrepreneurs. Des Soumissions cachetées seront reçues jusqu'à LUNDI, le 2e jour de Février prochain.

Pour les travaux requis dans l'édification d'une Aile Nouvelle, et quelques améliorations intérieures à la BANQUE UNION.

Le plan et les estimations peuvent être vues à la Banque, où les soumissionnaires adressés au sousigné devront être déposés.

Les directeurs n'engagent pas à accepter la plus basse offre, les soumissionnaires. J. MacEwen, Québec, 16 Janvier 1874.

A VENDRE. Trois lots situés à Chicoutimi, Sagouay, trois pourvus d'eau et un moulin à farine de 1ère classe. S'adresser à J. B. C. HEBERT, Notaire et Agent, No. 21, rue Grande, H.-V. Québec, 15 Janvier 1874—lm

JOSEPH O. LABBE, 12, rue St. Georges, tant au St. Jean, Informer le public de Québec et des paroisses en matière de l'Écriteure Supérieure, l'Écriteure du Sang du Dr. Clark Johnson, un remède sûr contre les maladies suivantes: Dyspepsie, Maladie du Foie, Corruption du Sang, Maladie de Cœur, Maladie des Reins, Épilepsie, etc., etc.

Et toutes les affections provenant du mauvais sang. Depuis qu'il est entré en possession d'un procédé infaillible. Il agit sur le Sang, Il régularise les Reins, Il purifie le Sang, Il régularise le Système Nerveux, Il active la Digestion, Il nourrit, fortifie et donne de l'énergie au corps, Il enlève le vieux sang, et il ouvre les pores de la peau pour une transpiration salutaire.

PRIX: Demi-bouteille \$1.00, Grande bouteille \$2.00. Un écopote libéral est donné aux personnes qui achètent à la do. date. JOSEPH O. LABBE, Seul Agent à Québec, Québec, 15 Janvier 1874.

Maison à Vendre ou à Louer. Située au Faubourg St. Roch, rue Dorchester, cette maison a un haut rez-de-chaussée, de plus un sous-sol et grenier. La bâtisse a 60 pi de front sur 3 pi de profondeur et une grande Cour. Cette propriété serait très-avantageuse pour un atelier de chausseur ou un magasin. S'adresser à ANDRÉ GILBERT, Québec, 12 Janvier 1874—m

SUCCESSION DE FEU MATTHEW HARBLSON. Propriété de valeur à vendre à des conditions libérales.

Le Ce bon terrain de Men situé à l'extrémité de la Côte d'Abraham, est au total de trois rues, St. Georges, Ste. Geneviève et St. Joseph, de 13 pi sur 118 avec maison à deux étages en pierre et le jardin. Ce terrain serait très-avantageux pour un atelier public ou une institution. Un plan peut être examiné au bureau de sousigné.

Cette grande maison à deux étages en pierre, avec jardin, maintenant occupé par Geo. Colby, etc., faisant face à la rue LaChapelle, près de la rue St. Louis, et se prolongeant en arrière de la rue Berthelot, d'une profondeur de 275 pieds. Prixes indistinctes. Pour plus amples informations, s'adresser à O. TESSIER, No. 10, rue d'Arguillon, Québec, 13 Janvier 1874.

HUITRES! HUITRES!! Les Soussignés ayant reçu une consignation de 100 Barils d'Huitres Caraïques, demandent avis qu'ils les vendront à bon marché et invitent tous ceux qui ont besoin à venir les visiter.

Is ont en mains les marques de Fleur suivantes: en Fortes à Boulangers, People, Excelsior, etc.; en Extra Glasgow et autres marques: en Spring Extra, Union, Fancy, Phoenix, Gould & Co., McKinnon, St. Albans, Longbridge, County, etc.; et de belles et Fortes Fines, ainsi que beaucoup d'autres marques trop longues à énumérer.

LAROCHE & Co., Quai LaRoche, rue St. Paul, H.-V. Québec, 6 Janvier 1874.

QUÉBEC.  
JEUDI, 5 FÉVRIER 1874.

**Ce que dit la Presse Conservatrice.**

Une partie de la presse conservatrice n'est pas encore remise de sa stupéfaction. Elle se borne à parler de quelques élections partielles, à lancer quelques inoffensives malices ou à imaginer de sottes calomnies. Elle n'a pas encore trouvé le courage de reconnaître que son parti est battu. Ses lecteurs sont censés ignorer que le ministère a été victorieux sur toute la ligne. S'ils ne lisaient pas aussi des journaux indépendants, ils ne sauraient rien de ce qui s'est passé, et ils seraient portés à croire que M. Langevin a été élu quelque part. Qu'attend-elle pour confesser la vérité, admettre le fait accompli ?

Chose également étrange ! c'est que les anciens organes de M. Langevin n'ont pas encore expliqué le secret de sa retraite. On avait dit qu'il ferait ses adieux au public ; il ne les a pas faits ; ne les fera-t-on pas pour lui ? Lorsque M. Langevin était encore au pouvoir, il disait un jour : Si je perds mon portefeuille, il me restera ma plume ! L'a-t-il forgée et ne lui en prêter-on pas une pour raconter ses malheurs ?

La presse conservatrice peut se diviser en trois catégories. La *Minerve* appartient à la première catégorie. Elle déclare tout net que la lutte a été héroïque et que le parti conservateur n'a rien perdu dans la province de Québec. C'est l'histoire de ce général qui faisant sonner la retraite, s'écriait : Nous tournons l'ennemi.

La seconde catégorie se compose du *Canadien*, du *Courrier du Canada* et autres journaux de ce calibre. Ceux-là ignorent nos victoires ; ils passent sous silence le résultat qui les contraire, le soufflet qui les abat. Par exemple, le *Canadien* a laissé ses lecteurs sous l'impression que M. Santoro avait battu M. Holton, et le *Courrier du Canada* s'est à peu près borné à dire : Le parti conservateur, victorieux dans Québec Ouest, a échoué à Portneuf et à Lévis. L'élection de M. McGreevy le console de tout.

Il y a cependant une troisième catégorie de journaux ; la catégorie de ceux qui, tout en cherchant à l'expliquer, admettent franchement leur défaite. Nous avons cité dans un numéro précédent l'article du *Courrier de St. Hyacinthe*. Nous pourrions citer la *Gazette de Montréal* qui déclare que "quand la majorité du gouvernement est aussi décisive, ainsi que l'a établi le résultat de jeudi, ça vaut peu la peine de tenter une classification des députés." Enfin, nous croyons devoir reproduire le passage le plus important de l'appréciation du *Constitutionnel* :

"Nous connaissons maintenant le résultat de toutes les élections fédérales de la province de Québec, sauf les trois comtés de Bonaventure, Gaspé et Chicoutimi où elles ne sont pas encore faites. Ce résultat, il serait inutile de le cacher, est désastreux pour le parti conservateur. Jamais n'avait eu pareille réaction en faveur des hommes du parti libéral dans les élections de 1863, faites sous le ministère Sicotte. Les hommes les plus considérables du parti conservateur, ceux qui étaient ses chefs naturels depuis la mort de M. Cartier et la scission de M. Cauchon, n'ont pu se faire élire. M. Langevin n'a pas même fait la lutte et M. Chauveau a été battu par M. Tremblay. Des comités qui semblaient inébranlables dans leur fidélité conservatrice font subitement défaut, cette année. Et ce fut, les partisans de M. Dorion, naguère encore dans une minorité décourageante, sont aujourd'hui pour le moins en nombre égal à leurs adversaires. Les conservateurs de la province de Québec sont tellement accoutumés à se trouver en forte majorité qu'une division à peu près égale devient pour eux une défaite."

"La majorité du ministère va être écrasante, car c'est dans notre province que l'opposition a le plus de partisans ; ailleurs le vote est presque unanime en faveur du gouvernement."

**Québec-Est.**

Hier une députation de plus de deux cent cinquante électeurs des plus influents de cette division électorale, se sont rendus auprès de M. L. B. Caron, avocat, à son bureau, rue St. Pierre, pour le prier de se porter candidat dans Québec-Est pour la Chambre locale.

M. Caron a bien d'abord accepté l'honneur qu'on lui faisait, et dans un discours très heureux a déclaré à la députation que la politique qu'il suivrait serait une politique de chemins de fer ; qu'il s'attacherait d'une façon particulière à donner le plus vaillant coup

d'épaulement au chemin de fer du Lac St. Jean ; qu'il aiderait dans toute la mesure de ses forces à ce que le chemin de fer du nord se fût aussi tôt que possible, et qu'ensuite il consacrerait son temps à favoriser l'exécution des autres projets de chemins de fer ; que tout en tenant compte des intérêts de l'industrie dans la division, il travaillerait dans l'intérêt du commerce de cuir qui a son siège principal dans la division, et de la classe des charpentiers, en obtenant des améliorations sur la Rivière St. Charles.

Le discours de M. Caron a eu le meilleur effet, et l'exposé clair et précis de sa politique a été fort apprécié par les nombreux industriels et hommes d'affaires qui composent la masse des électeurs de Québec-Est, le ministre de l'Opposition et l'urgence d'une pareille politique, ne se fera pas de donner ses suffrages au candidat qui le représente et qui travaillera envers et contre tous à la faire prospérer. Cette politique, c'est la vie, la prospérité, le bien-être de Québec et surtout de la division de Québec-Est ; cette politique c'est l'agrandissement rapide de la ville dans la vallée St. Charles, c'est le retour au pays des nombreuses familles émigrées aux États-Unis.

M. Caron qui a l'expérience de la vie publique, de la vie parlementaire et qui est en outre un orateur de talent, saura se montrer en parlant à la hauteur de cette politique.

M. Caron a ajouté que quoique très flatté de la démarche de la députation, il serait très heureux de voir sa candidature s'écarter d'être par une grande assemblée publique.

En conséquence il y aura dimanche après-midi à 3 heures, grande assemblée des électeurs de la division sur le terrain vacant à la rue St. Ours entre les rues St. Joseph et St. Valier.

Des orateurs distingués y prendront la parole.

Les électeurs favorables à la candidature de M. Caron sont priés de se rendre en masse sur le terrain.

**Nouvelles du Jour.**

La votation a lieu aujourd'hui dans tous les comtés de la Nouvelle Écosse et de l'Île du Prince Édouard où il y a eu votation.

Hier les électeurs du comté de Bonaventure ont élu leur ancien député le Dr. Robitaille.

Dans Ontario, le candidat ministériel, M. Hall, est élu par environ 150 voix de majorité sur M. Rogers, oppositoniste. Ce comté était représenté dans le dernier Parlement par M. Glover.

Il ne reste plus à élire dans Ontario que les élections d'Algonia et de Muskoka.

Le *Leader* de Toronto, journal conservateur parlant de l'élection de Toronto-Centre, où M. O'Donohue candidat ministériel et catholique, menaçait de publier le nom de ceux qui ont voté pour lui, ainsi que les oranges chassent des loges tous ceux qui pourraient lui avoir donné leurs votes.

La nomination dans le comté de Beauca pour la Chambre locale aura lieu le 16.

A Athabaska la nomination est fixée au 23.

**Comté de Rimouki.**

STAT DE LA VOTATION.

| Ville             | Fiscet | Lettre |
|-------------------|--------|--------|
| St. Jean          | 17     | 29     |
| St. Est.          | 29     | 13     |
| Rimouki Est.      | 24     | 41     |
| St. Est.          | 80     | 44     |
| St. Blandine      | 2      | 27     |
| St. Anselme       | 63     | 57     |
| Neigette          | 11     | 23     |
| St. Luc Est.      | 20     | 7      |
| St. Est.          | 85     | 4      |
| St. Donat.        | 43     | 10     |
| St. Flavie Ouest. | 51     | 3      |
| St. Est.          | 86     | 3      |
| St. Angèle.       | 63     | 13     |
| St. Octave.       | 92     | 5      |
| St. Basile.       | 12     | 0      |
| St. Charles.      | 25     | 0      |
| Sandy Bay Est.    | 67     | 0      |
| St. Est.          | 60     | 3      |
| Rivière Blanche.  | 84     | 4      |
| Matane Est.       | 74     | 6      |
| St. Est.          | 27     | 0      |
| St. Félix.        | 50     | 1      |
| Dalibord.         | 14     | 0      |
| Cherbourg.        | 9      | 7      |
| Tessier.          | 6      | 0      |
| Romieux.          | 1      | 2      |
| St. Denis.        | 30     | 0      |
| St. Est.          | 104    | 5      |
| St. Est.          | 119    | 24     |
| St. Fabien Ouest. | 18     | 0      |
| St. Est.          | 161    | 5      |
| St. Simon.        | 107    | 16     |
| St. Mathieu.      | 103    | 0      |
| TOTAL             | 1,728  | 354    |

Certifiée pour vraie copie des livres de polls.

O. MARTIN,  
Officier-Rapporteur.

**Un curieux spectacle.**

On lit dans le *Nouvel-Monde* :  
Nous assistons en ce moment à un curieux spectacle : celui d'une presse travaillant sur le même but par des moyens opposés dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Dans la première, où les orangistes sont nombreux et influents, on répond à grands renforts de capitales, d'illustrations du drapeau britannique, etc. que l'annexion a été accordée aux Métis de Manitoba. Tous les journaux de l'opposition enregistrent les uns sur les autres sur l'énormité de ce crime, dans l'intérêt de créer un peu d'excitation.

Le premier ministre déclare-t-il que tel n'est pas le cas, les feuilles de la province de Québec prennent à rebours la thèse soutenue par leurs confrères d'Ontario ; et essaient de démontrer qu'aujourd'hui le ministère actuel ne donnera l'annexion promise, mais non accordée par

**Les Funérailles du Frère Philippe.**

Nous lisons dans le *Monde* :  
Rien ne saurait donner l'idée de l'immense concours de fidèles qui, unis dans un même sentiment d'admiration et de gratitude, ont voulu escorter jusqu'au cimetière la dépouille du digne successeur de l'abbé de la Salle. Dix mille personnes au moins remplissaient la nef et les bas côtés de l'église St. Sulpice. Aux noms que nous avons donnés avant hier, nous devons ajouter ceux de MM. Benoît d'Asy, l'Amiral La Rancière, le Nouy, l'Amiral de Dompierre-d'Hornoy, du La Rochefoucauld, du comte de Montemart, comte de Montequion, le marquis de Pérou, F. Renaud Duval, préfet de la Seine, Léon Renault, préfet de police, Tambour, secrétaire-général de la préfecture de la Seine, etc.

Dans le chœur étaient rangés les amis du défunt : MM. Alfred Mame, Firmin Didot, André Labure, le général de Gailly, de Bellemeury, et MM. les docteurs Demarquay, Gassia, etc.

On entasse les colonnes pour démontrer qu'en conséquence le ministère actuel ne mérite aucune confiance, et que les électeurs ne sauraient attendre de lui aucune justice, oubliant évidemment qu'après le séisme n'y a plus capable ni plus indigné d'appui que celui qui l'a précède.

Nous croyons devoir protester publiquement et avec énergie contre cette conduite déloyale et malhonnête.

Nous repoussons formellement tout ce qui dans le discours de M. Mackenzie pourrait donner à entendre que les Métis sont des criminels qui doivent être punis devant les tribunaux ; mais ce n'est pas à St. John A. Macdonald qui a promis l'annexion et qui ensuite l'a refusée, à M. Kiel ont déclaré que le moment de la proclamer était arrivé, qu'il appartenait de l'objecter à ce que l'honneur du pays soit enrichi et que l'indemnité promise soit accordée.

Ce n'est pas non plus aux feuilles de Québec qui ont tout pardonné dans le passé, et qui n'ont jamais fait une question de confiance de cette question de justice et d'honnêteté, à crier si fort sur le prétendu refus de l'annexion.

Aux hommes sincères et qui mettent le bien du pays au-dessus d'un succès de parti, il reste ce qui est le devoir impérieux à remplir : c'est d'exprimer aux ministres du Bas-Canada un vote tellement unanime, qu'ils puissent à leur respecter nos opinions et forcer leurs collègues à régler les questions du jour suivant le droit, la justice et l'honneur. Ce n'est pas le moment des recriminations, ni des divisions intestines. Nous nous sommes sincèrement et sérieusement le règlement de la question de l'annexion ?

Eh ! bien, le seul moyen de l'obtenir, c'est de la demander ensemble, unanimement, de prêter un concours loyal aux hommes qui se chargeront de l'obtenir, et de renverser impitoyablement tout ce qui y mettra obstacle. Cette ligne de conduite nous l'avons indiquée la semaine dernière lorsque nous disions : "L'annexion est devenue une nécessité politique, et aucun ministère ne pourra du "rien qui la refusera longtemps. La province de Québec est décidée à l'obtenir, à n'importe quel coût, fallut-il pour cela "renverser vingt ministères."

C'est la thèse que nous soutenons depuis le commencement, et nous savons qu'elle aura triomphé infailliblement le résultat désiré, si l'on avait un peu d'entente et d'union parmi les canadiens français.

D'autant plus qu'il y a un terrain sur lequel les députés de Québec peuvent aisément donner la main aux représentants ministériels d'Ontario. Ce terrain, c'est celui de la promesse faite par le dernier ministre sur des députés du gouvernement provisoire et à Mgr. Taché, archevêque de St. Boniface.

Sans doute, nous soutenons que l'annexion est due par le fait seul que le Canada est entré en arrangements avec les Métis, et qu'elle est de droit. C'est une thèse que nous ferions valoir inflexiblement si nous n'avions pas un moyen d'entente, mais que nous pouvons négocier pour le moment puisque ce moyen existe.

Quelque temps après la formation du ministère actuel, le *Globe* de Toronto l'indiquait en répondant aux journaux de l'opposition qui prétendaient que les ministres ne pourraient point s'entendre sur cette question. Il assurait que rien n'était plus facile que de régler la difficulté et il donnait la solution dans les termes suivants :

"Si Kiel s'est abstenu de toute résiliation, que ce fut telle qu'elle put être, et à abandonner aux autorités canadiennes la possession paisible du pays sur "la promesse qu'il ne serait pas inquiété, "cette promesse — quelque blâmable que soient ceux qui l'ont faite — doit être respectée."

Telle est, à n'en pas douter, la politique du gouvernement, et nous croyons savoir qu'elle est également acceptable aux Métis de Manitoba et à ceux qui s'intéressent à leur sort.

"Si nous sommes bien renseignés, et nous ne doutons point que nous le sommes, la ligne de conduite qui aurait été convenue entre qui de droit serait celle-ci : Lors de la réunion des Chambres, un comité serait chargé de s'enquérir de l'existence de cette promesse, et s'il est prouvé qu'elle existe, le gouvernement demandera à Sa Majesté d'exercer sa prérogative royale et de pacifier définitivement le pays.

Et, comme, dit le *Globe*, Sa Majesté n'a jamais hésité à faire honneur à sa parole et aux engagements pris en son nom.

Les récriminations, les accusations et les insinuations injurieuses ne peuvent faire que du mal et compliquer une situation déjà assez difficile et assez délicate à dénouer. Le moins que l'on a droit d'attendre de ceux qui prétendent s'intéresser au sort des Métis est de ne point compromettre leur cause par des impatiences et des excothias qui font très bien l'affaire de leurs ennemis, mais nullement la leur.

Bientôt sont arrivés Mgr. de Bonnechose, cardinal-archevêque de Québec, puis Mgr. Guibert, assisté de ses grands vicaires, M.M. Lagarde et Jourdan, et suivi de NN. SS. Plantier, évêque de Nîmes ; Guillevin, évêque de Caen ; Jeneart, évêque de Cérone, et Mareil, évêque de Saris.

Pour satisfaire au vœu du défunt, on n'avait fait aucun apparat dans le chœur. À l'autel, le cercueil était dressé sur deux simples tréteaux entourés de cierges, et une simple croix blanche, se détachant sur un fond noir, derrière le maître autel, indiquait seule le caractère funèbre de la cérémonie.

Après la messe, Mgr. Guibert a donné l'absoute, et M. le préfet Bullat a jeté le premier Eau bénite sur le cercueil.

Il était un peu plus de midi quand on eut ouvert les portes. A la vue du cercueil dix mille têtes se sont découvertes, et le corps a été replacé sur le char. Le drap mortuaire qui recouvrait la bière était orné d'une simple frange de laine blanche, d'une palme, de six couronnes d'immatricules et d'un bouquet de fleurs blanches. Aucun insigne de la Légion d'Honneur. Le Frère Philippe, décoré après le siège, n'avait jamais porté la croix, et c'est en vain que l'on a cherché dans la cellule du vénérable défunt ; on n'en a retrouvé aucune trace.

M. le curé de Saint Sulpice, accompagné de deux de ses vicaires, est monté dans l'unième voiture de d'auil placée en tête du convoi, et précédée d'elle-même d'une vingtaine de Frères à pied et de plusieurs officiers de paix.

Derrière le char marchait le frère du mort, Frère Artémis, appuyé sur le bras de son neveu, membre lui aussi de l'Institut fondé par le Vénérable de la Salle. Puis venaient les Frères assistants.

Les élèves des institutions dirigées par les Frères des écoles chrétiennes portaient la haie de chaque côté du long cortège, qui grossissait à chaque instant, et pour ainsi dire de rue en rue, les enfants des écoles défilèrent sur le parcours du convoi.

Deux écoles attirèrent surtout les regards : celle des orphelins de Saint Nicolas, remarquables par leurs chaudes bonnes de laine, et l'école secondaire de l'Assy à l'équipement uniforme bleu et noir.

Les quarante mille âmes qui comptent les écoles chrétiennes ont pu assister aux obsèques du Frère Philippe.

En traversant les faubourgs populaires, le convoi a reçu les hommages de toute la population laborieuse qui les habite. Rue St. Antoine, place de la Balle et rue de la Roguette, les femmes se signalaient et les hommes saluaient avec respect le maître auquel ils doivent leur éducation première, et le religieux qui, sur les champs de bataille, affronta tant de fois la mort pour voler à leur secours. Devant ce cortège de la pauvre, les ouvriers se rappelaient les pures joies de leur jeunesse, et l'heureux temps où les harangues des clubs n'avaient pas encore chassé Dieu de leur cœur.

C'est vers une heure que le cortège est parvenu au Père Lachaise. M. l'abbé Roche a récité les dernières prières au milieu d'un profond silence, qu'interrompaient seulement quelques sanglots pressés vite étouffés ; puis M. Dejarjins, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique, s'approchant de la tombe encore ouverte, a prononcé un discours touchant.

Un troisième discours a été prononcé par M. Vautrain, au nom de la ville de Paris et du département de la Seine. L'ami d'un ami de longue date au vénérable Frère Philippe, M. Vautrain a parlé en termes chaleureux des rares qualités du défunt et préconisé l'Institut dont il était le supérieur : "J'apprécie hautement, a dit M. Vautrain, les services rendus par les instituteurs de nos écoles municipales laïques, et j'ai été témoin de progrès remarquables obtenus à Paris par une noble émulation entre les deux institutions. Entre elles, nous tenons le balance égale l'aisant à la volonté et au libre choix des familles l'indifférence de la préférence. Mais lorsque dans les variations de l'opinion publique, j'ai vu attaquer l'institution créée par le vénérable abbé de la Salle, j'ai défendu avec fermeté comme l'une de nos institutions et de nos œuvres nationales. Quand personnes ne songent à généraliser l'Instruction des pauvres, ce sont les Frères des écoles chrétiennes qui ont pris cette initiative et ce soin généreux, et si aujourd'hui les progrès de la civilisation ont fait ouvrir presque partout des écoles, le peu-le ne doit pas être oublié ; repons-nous que ce sont les Frères de la Salle qui ont ouvert la voie."

Après ce discours, M. l'abbé Roche a donné la bénédiction, et le défilé a commencé pour ne finir qu'à la nuit.

Un grand nombre de couronnes ont été déposées sur la tombe du Frère Philippe. C'est un ouvrage religieux, nommé Tremot, qui a donné la plus belle.

La veille, plus de 3,000 personnes étaient venues prier à la chapelle ardente de la rue Oudinot. Chacun inscrivait son nom sur les cahiers et indiquait en quelques mots le motif de sa visite.

Un vieil ouvrier rappelait en pleurant aux Frères que le vénérable supérieur lui avait appris à lire, à Reims. Il y avait plus de cinquante ans. Il montrait un chapelet et disait : C'est le saint qui me l'a donné !

Un ancien militaire, officier de la Légion d'Honneur, a déposé sa croix sur le cercueil. Un général de division a dit à haute voix, en remettant une offrande pour les enfants d'une école : "Ce que je suis, c'est à l'Instruction reçue chez les Frères que je le dois."

Beaucoup de mères ont fait baisier les mains du défunt à leurs enfants.

Le bureau de direction est heureux de voir que l'Institut est maintenant apprécié à sa juste valeur, car l'impression avec lequel la jeunesse instruite de cette ville entre dans son sein, témoigne assez que nous avons atteint le but principal de cette institution, qui est "d'opérer la réunion des jeunes hommes, de les porter à l'amour et à la culture de la science et de l'histoire, et de les préparer aux luttes plus sérieuses de l'âge mûr."

Nous avons renouvelé cette année notre demande à la Législature pour obtenir une subvention annuelle, mais sans plus de succès que les années précédentes, cependant, le bureau de direction a l'espoir que si l'Institut public annuellement, à l'exemple des autres institutions subventionnées, des études sur l'histoire naturelle et autres sciences, le gouvernement s'empressera de lui rendre justice.

Le bureau de direction constate avec un profond regret que l'Institut Canadien a perdu cette année un de ses membres les plus distingués dans la personne de Lucien Turcotte, Secrétaire et Professeur de Droit Romain à l'Université Laval. Le vide créé dans son rang par la mort prématurée de ce jeune homme plein d'avenir, sera difficilement comblé. Il nous semblait encore entendre sa voix mâle et éloquent retentir dans cette enceinte. M. Orfid Leduc, citoyen honorable et estimé, et l'un des fondateurs de l'Institut, nous a aussi été enlevé.

Comme il est désirable que notre bibliothèque et notre musée se développent et s'enrichissent de plus en plus, le Bureau de Direction invite avec instance les membres de l'Institut à y contribuer dans la mesure de leurs ressources, soit par des livres, des objets d'art etc., etc.

En terminant, le Bureau de Direction est heureux de constater que l'Institut Canadien marche d'un pas ferme dans la voie du progrès, et sans aucun doute, l'avenir lui réserve un rôle digne de l'attention de tous ceux qui s'intéressent au développement moral et intellectuel de la jeunesse de cette Province.

Pour le Bureau de Direction,

J. F. BELLEAU,  
Vice-Président.

M. le trésorier donne ensuite lecture de son rapport dont voici le résumé :

Récettes.....\$839 02  
Dépenses..... 650 99

Balance en caisse le 1er de février 1874..... 188 03

Actif : Bibliothèque, tableaux, ameublement, etc., etc.....\$6334 03

Passif : Ancien.

On procéda ensuite à l'élection des officiers pour l'année courante, et le résultat fut comme suit :

Président Honoraire : Hon. P. J. O. Chauveau.  
Président-Actif : J. F. Belleau, Secrétaire : Ed. Remillard, Secrétaire-Trésorier : Ch. Jones, Secrétaire-Trésorier : J. O. Fontaine, Assis. Arch. : M. Chabot, E. H. J. J. Chouinard, Secrétaire - Correspondant : J. B. Delage, etc.

Bibliothécaire : L. P. Turcotte, Secrétaire des séances : Victor Blanger, Secrétaire.

Bureau de Direction : M. le curé de Québec, MM. Ph. J. Jolicoeur, T. Ledroit, F. Langelier, D. J. Montambault, M. Chouinard, H. J. J. B. Chouinard, P. Garneau, F. B. Casgrain, J. E. Roy, Ch. Jones, J. M. Debove, L. J. C. Fiset, J. Blanchet, M. Chabot, Jos. Hanel.

Son motion de M. B. Giobeneck, secondé par J. B. Delage, des remerciements furent votés aux officiers sortants de charge.

Après quoi la séance fut levée.

J. O. FONTAINE,  
Secr. Arch.

**Assemblée Générale de l'Institut Canadien.**

Assemblée générale annuelle des membres de l'Institut Canadien de Québec, tenue lundi le 2 février courant, sur les salles de l'Institut, rue St. Jean, sous la présidence de J. F. Belleau, Secrétaire.

Après lectures et adoption du procès verbal, M. le vice-président présenta 1,

**Les Frères des écoles chrétiennes.**

Les derniers retours démontrent que les libéraux ont remporté la victoire dans Durham, Poole, Worcester, et deux sièges dans Boston ; les conservateurs triomphent dans Burg. St. Edmund, Colchester, Guildham, Hosenham, Plymouth, Northmouth et Windsor, et deux sièges dans Cambridge, Exeter et Wingham.

M. John Laird, libéral-conservateur a été élu pour Berkenhead par une majorité de 2,000 voix.

M. Grant Duff, sous-secrétaire d'Etat aux Indes, a été choisi pour représenter Elinbourg.

M. James Staudfield, élu dans Halifax, et M. William Henry Gladstone, libéral-conservateur et fils de l'hon. premier, est élu dans Whitby. Tous deux étaient membres de l'ancien parlement.

Il y eut émeute hier parmi 1,200 intransigeants détenus à Oan, Algérie. On compte plusieurs blessés.

Deux frégates espagnoles sont attendues demain, qui les ramèneront en Espagne.

M. Disraeli a adressé la parole dans un meeting tenu hier à New-York Pa gael.

Les dernières nouvelles reçues de la Côte d'Or nous apprennent que les Achants ont remis en liberté le missionnaire allemand qu'ils détenaient. Ce missionnaire est envoyé auprès de Sir Garnet Wolsley avec des propositions de paix. 1,200 hommes de troupes anglaises se sont avancés jusqu'à quelques jours de marche seulement de Coomassie, capital du pays. Elles n'ont rencontré aucune résistance.

Syracuse, 4.

Le professeur Charles J. Foote, secrétaire privé de John V. Mason, qui fut ambassadeur en France, est mort hier à l'âge de 47 ans.

M. Charles J. Foote était actuellement professeur au collège catholique Seaton Hall.

New York, 4.

Madame Montague, la célèbre actrice, déclare ne rien connaître concernant Hamilton, le trésorier délégué.

**CORRESPONDANCE.**

Monsieur le Rédacteur,  
Les nobles sentiments qui nous animent en faveur d'un de nos plus paisibles co-provinciens, et le souverain mépris que nous professons pour le mensonge et la calomnie, quel'en soit la source, nous engageant à vous demander un tout petit espace dans vos intéressantes colonnes pour protester contre les rapports mensongers qu'on a lancés à l'adresse d'un homme au-dessus de tout atteinte.

Le Rédacteur du *Courrier du Canada*, comme toujours d'ailleurs, peu préoccupé de la véridité des faits qu'il publie dans son journal, a commencé d'abord par accuser la messe des citoyens de St. Henri d'avoir été les agresseurs ou les tapageurs lors de l'appel nominal à Lévis, tandis qu'ils se sont bien et dûment retirés devant les glaçons et boufs de fer que leur lançaient les Chabotistes qui ne pouvaient donner de meilleurs arguments en faveur de leur candidat. Ce n'est qu'aux protestations et aux justes instances d'un ami personnel qu'il a daigné promettre rétractation. Mais son peu d'habitude à donner pleine satisfaction lui fit tourner la tête, et, qu'on se le dise, il s'attaque au mineur Guay, de St. Henri, puis comme pour montrer un reste de délicatesse, il ne met que ses initiales : qu'importe, il fallait à notre petit bonhomme de rédacteur une victime qu'il pût inonder sur l'autel de son orgueil, et M. Guay est choisi entre mille, puis le fameux rédacteur du *Courrier* laisse la plume pour se consacrer à ses affaires et à tous les débâcles qu'il a subies à St. Thomas, à Portneuf et ailleurs.

Nous déclarons que ce soit de dire que M. Guay se soit montré tapageur à Lévis, et nous pourrions donner des affidavits signés indistinctement par les partisans des deux candidats, que loin d'y voir soulève la chicane, il s'est appliqué au contraire à maintenir la paix à St. Henri et à St. Lambert, bien qu'il ait reçu à ce dernier endroit un coup de poing, ce qui aurait été bien propre à exciter un caractère moins paisible que le sien.

Ainsi, M. le rédacteur du *Courrier du Canada* puisque vous avez fait planer des soupçons malhonnêtes sur le caractère de M. Guay, nous sommes en droit de vous demander les preuves de vos avancées ; car nous nous ne pouvons en avoir, vous êtes priés de vous retracer sans délai, car sachez le bien, nous ne ferons pas impunément la bouche à plaisir d'un homme reconnu paisible et honnête de tous ses co-provinciens.

Justitia.

St. Henri, 4 février 1874.

**Officier-Rapporteur de Kamouraska.**

Le *Canadien* publie ce qui suit :  
Kamouraska, 28 janv.

M. le Rédacteur du *Canadien*,  
Monsieur. — Comme tout bon catholique est tenu de réparer une calomnie, j'espère que vous ne refuserez pas de publier ma lettre et les affidavits que je vous adresse en réponse à une note éditoriale publiée dans le *Canadien* du 28 courant, m'accusant d'avoir manqué de bon devoir comme officier-rapporteur.

Remarque, s'il vous plaît, que les personnes qui ont donné des affidavits ont tous opposé la candidature de M. Pelletier.

Quant à l'auteur de la lettre privée qui vous a été adressée, il jouit de

dit que des nouvelles très-alarmantes circulent concernant les relations existant entre l'Allemagne et la France.

Le professeur Anderson, magicien si bien connu, est mort.

Jusqu'à ce matin, 108 libéraux et 141 conservateurs étaient élus pour le nouveau parlement.

Les conservateurs ont remporté 30 sièges, entièrement occupés par les libéraux ; les libéraux 9 sièges seulement. Les journaux conservateurs se répouissent du résultat obtenu dans les élections.

Les derniers retours démontrent que les libéraux ont remporté la victoire dans Durham, Poole, Worcester, et deux sièges dans Boston ; les conservateurs triomphent dans Burg. St. Edmund, Colchester, Guildham, Hosenham, Plymouth, Northmouth et Windsor, et deux sièges dans Cambridge, Exeter et Wingham.

M. John Laird, libéral-conservateur a été élu pour Berkenhead par une majorité de 2,000 voix.

M. Grant Duff, sous-secrétaire d'Etat aux Indes, a été choisi pour représenter Elinbourg.

M. James Staudfield, élu dans Halifax, et M. William Henry Gladstone, libéral-conservateur et fils de l'hon. premier, est élu dans Whitby. Tous deux étaient membres de l'ancien parlement.

Il y eut émeute hier parmi 1,200 intransigeants détenus à Oan, Algérie. On compte plusieurs blessés.

Deux frégates espagnoles sont attendues demain, qui les ramèneront en Espagne.

M. Disraeli a adressé la parole dans un meeting tenu hier à New-York Pa gael.

Les dernières nouvelles reçues de la Côte d'Or nous apprennent que les Achants ont remis en liberté le missionnaire allemand qu'ils détenaient. Ce missionnaire est envoyé auprès de Sir Garnet Wolsley avec des propositions de paix. 1,200 hommes de troupes anglaises se sont avancés jusqu'à quelques jours de marche seulement de Coomassie, capital du pays. Elles n'ont rencontré aucune résistance.

Syracuse, 4.

Le professeur Charles J. Foote, secrétaire privé de John V. Mason, qui fut ambassadeur en France, est mort hier à l'âge de 47 ans.

M. Charles J. Foote était actuellement professeur au collège catholique Seaton Hall.

New York, 4.

Madame Montague, la célèbre actrice, déclare ne rien connaître concernant Hamilton, le trésorier délégué.

**Assemblée Générale de l'Institut Canadien.**

Assemblée générale annuelle des membres de l'Institut Canadien de Québec, tenue lundi le 2 février courant, sur les salles de l'Institut, rue St. Jean, sous la présidence de J. F. Belleau, Secrétaire.

Après lectures et adoption du procès verbal, M. le vice-président présenta 1,

**Les Frères des écoles chrétiennes.**

Les derniers retours démontrent que les libéraux ont remporté la victoire dans Durham, Poole, Worcester, et deux sièges dans Boston ; les conservateurs triomphent dans Burg. St. Edmund, Colchester, Guildham, Hosenham, Plymouth, Northmouth et Windsor, et deux sièges dans Cambridge, Exeter et Wingham.

M. John Laird, libéral-conservateur a été élu pour Berkenhead par une majorité de 2,000 voix.

M. Grant Duff, sous-secrétaire d'Etat aux Indes, a été choisi pour représenter Elinbourg.

M. James Staudfield, élu dans Halifax, et M. William Henry Gladstone, libéral-conservateur et fils de l'hon. premier, est élu dans Whitby. Tous deux étaient membres de l'ancien parlement.

Il y eut émeute hier parmi 1,200 intransigeants détenus à Oan, Algérie. On compte plusieurs blessés.

Deux frégates espagnoles sont attendues demain, qui les ramèneront en Espagne.

M. Disraeli a adressé la parole dans un meeting tenu hier à New-York Pa gael.

Les dernières nouvelles reçues de la Côte d'Or nous apprennent que les Achants ont remis en liberté le missionnaire allemand qu'ils détenaient. Ce missionnaire est envoyé auprès de Sir Garnet Wolsley avec des propositions de paix. 1,200 hommes de troupes anglaises se sont avancés jusqu'à quelques jours de marche seulement de Coomassie, capital du pays. Elles n'ont rencontré aucune résistance.

Syracuse, 4.

Le professeur Charles J. Foote, secrétaire privé de John V. Mason, qui fut ambassadeur en France, est mort hier à l'âge de 47 ans.

M. Charles J. Foote était actuellement professeur au collège catholique Seaton Hall.

New York, 4.

Madame Montague, la célèbre actrice, déclare ne rien connaître concernant Hamilton, le trésorier délégué.

**CORRESPONDANCE.**

Monsieur le Rédacteur,  
Les nobles sentiments qui nous animent en faveur d'un de nos plus paisibles co-provinciens, et le souverain mépris que nous professons pour le mensonge et la calomnie, quel'en soit la source, nous engageant à vous demander un tout petit espace dans vos intéressantes colonnes pour protester contre les rapports mensongers qu'on a lancés à l'adresse d'un homme au-dessus de tout atteinte.

Le Rédacteur du *Courrier du Canada*, comme toujours d'ailleurs, peu préoccupé de la véridité des faits qu'il publie dans son journal, a commencé d'abord par accuser la messe des citoyens de St. Henri d'avoir été les agresseurs ou les tapageurs lors de l'appel nominal à Lévis, tandis qu'ils se sont bien et dûment retirés devant les glaçons et boufs de fer que leur lançaient les Chabotistes qui ne pouvaient donner de meilleurs arguments en faveur de leur candidat. Ce n'est qu'aux protestations et aux justes instances d'un ami personnel qu'il a daigné promettre rétractation. Mais son peu d'habitude à donner pleine satisfaction lui fit tourner la tête, et, qu'on se le dise, il s'attaque au mineur Guay, de St. Henri, puis comme pour montrer un reste de délicatesse, il ne met que ses initiales : qu'importe, il fallait à notre petit bonhomme de rédacteur une victime qu'il pût inonder sur l'autel de son orgueil, et M. Guay est choisi entre mille, puis le fameux rédacteur du *Courrier* laisse la plume pour se consacrer à ses affaires et à tous les débâcles qu'il a subies à St. Thomas, à Portneuf et ailleurs.

Nous déclarons que ce soit de dire que M. Guay se soit montré tapageur à Lévis, et nous pourrions donner des affidavits signés indistinctement par les partisans des deux candidats, que loin d'y voir soulève la chicane, il s'est appliqué au contraire à maintenir la paix à St. Henri et à St. Lambert, bien qu'il ait reçu à ce dernier endroit un coup de poing, ce qui aurait été bien propre à exciter un caractère moins paisible que le sien.

Ainsi, M. le rédacteur du *Courrier du Canada* puisque vous avez fait planer des soupçons malhonnêtes sur le caractère de M. Guay, nous sommes en droit de vous demander les preuves de vos avancées ; car nous nous ne pouvons en avoir, vous êtes priés de vous retracer sans délai, car sachez le bien, nous ne ferons pas impunément la bouche à plaisir d'un homme reconnu paisible et honnête de tous ses co-provinciens.

Justitia.

St. Henri, 4 février 1874.

**Officier-Rapporteur de Kamouraska.**

Le *Canadien* publie ce qui suit :  
Kamouraska, 28 janv.

M. le Rédacteur du *Canadien*,  
Monsieur. — Comme tout bon catholique est tenu de réparer une calomnie, j'espère que vous ne refuserez pas de publier ma lettre et les affidavits que je vous adresse en réponse à une note éditoriale publiée dans le *Canadien* du 28 courant, m'accusant d'avoir manqué de bon devoir comme officier-rapporteur.

Remarque, s'il vous plaît, que les personnes qui ont donné des affidavits ont tous opposé la candidature de M. Pelletier.

Quant à l'auteur de la lettre privée qui vous a été adressée, il jouit de

**Assemblée Générale de l'Institut Canadien.**

Assemblée générale annuelle des membres de l'Institut Canadien de Québec, tenue lundi le 2 février courant, sur les salles de l'Institut, rue St. Jean, sous la présidence de J. F. Belleau, Secrétaire.

Après lectures et adoption du procès verbal, M. le vice-président présenta 1,

**Les Frères des écoles chrétiennes.**

Les derniers retours démontrent que les libéraux ont remporté la victoire dans Durham, Poole, Worcester, et deux sièges dans Boston ; les conservateurs triomphent dans Burg. St. Edmund, Col

jeune la famille avait tout simplement en vue de tirer tout le parti pécuniaire possible de la situation, et qu'elle s'empres- sera d'accorder l'autorisation de pratiquer l'autopsie, en considération de la somme importante que les médecins de Philadelphie sont décidés à lui offrir pour cela.

**RENDEZ-VOUS MARQUÉS.**—Samedi après-midi, vers 4 heures, au moment où un train de voyageurs du chemin de fer Iron Mountain approchait de la station de Gadsbuhl (Missouri) le mécanicien aperçut un signal d'arrêt immédiat, auquel il obéit en faisant passer le train sur les rails d'évitement. Le conducteur Alford descendit alors pour appréhender la cause du signal d'arrêt, mais il ne se trouva en face d'un homme masqué qui, le couchant en joue avec un pistolet, lui ordonna de s'éloigner. En même temps cinq autres individus, aussi masqués et armés, montaient dans le train, mettaient tous les employés sous bonne garde, puis venaient successivement les wagons enlevant aux voyageurs \$2,000 et leurs bijoux, versant \$1,000 dans la caisse de l'Adams Express, dévalisant les sacs de dépêches et s'éloignant vers le Sud, laissant dans un wagon le singulier écrit suivant, par lequel ils avaient célébré d'avance leur exploit dans les termes suivants :

"Le plus audacieux des vols connus. Le train du Iron Mountain railroad allant vers le Sud a été dévalisé ici, ce soir, par cinq hommes bien armés, de... dollars. Les voleurs sont arrivés à la nation quelques minutes avant le train, ont arrêté l'agent et l'ont mis sous garde. Ensuite ils ont fait garer le train. Les voleurs étaient tous des hommes de grande taille. Aucun n'avait moins de six pieds, ils étaient tous masqués, et ils sont par- tis dans la direction du Sud après avoir pillé le train. Tous étaient montés sur de beaux chevaux de race. Il y a un en-fer d'excitation dans cette partie du pays.—Ira E. Merrill."

—La Machine à Coudre Wheeler & Wilson a l'action plus facile, plus rapide, plus douce et plus légère qu'aucune Machine à navette.

**Grande Victoire.**  
LA MACHINE A COUDRE  
"THE LITTLE WANZER."  
A remporté deux des plus grandes médailles à l'Exposition de Vienne, d'après un télégramme reçu le 10 août par la Cie. de R. M. Wanzer & Co.  
WOODLEY & Co.,  
Agents Généraux,  
26, rue St. Jean, Québec.  
P. S.—Aussi Agents pour les Machines à Coudre Singer, Howe, Osborn, Raymond, Sewing, Guelph, etc. On a besoin de agents.  
Québec, 27 août 1873.

**Annouces Nouvelles.**  
Avis—R. Morgau.  
Avis public—H. Bolland.  
Lettres non réclamées—P. G. Huot.  
Département des Douanes—R. S. M. Bouchette.  
Achetez le meilleur—Léger & Binfrat.  
Important—Fyfe & Garneau.

**Revue Financière et Commerciale.**  
MARCHÉ MONÉTAIRE.  
New-York, 28 p. m., 5 février 1874  
Or: 111 1/2  
Echange starting 25  
Branche 89 1/2  
C. G. Gassow,  
Compteur,  
Vis-à-vis le Bureau de Poste.

**PRODUITS EN GROS DE MONTREAL.**  
4 février 1874.  
Flour—Recettes 2,100 qrs. Extra Supérieur 0.8 à 0.20; Extra 0.20 à 0.20; Forte de Boulanger 5.95 à 6.45; Extra du Printemps 6.35 à 6.85; Superfine 5.35 à 5.50; Fine 4.90 à 5.00; Middlings 4.40 à 4.50; Sacs de la Cité 3.00. Marché modérément actif, principalement l'Extra et la Forte de Boulanger. Cotes sont sans changement. Ventes 100 Extra 6.20; 600 du 0.20; 100 du 6.75; 100 du 6.30; 300 Forte de Boulanger 5.95; 100 du 5.85; 100 Extra du Printemps 5.75; 100 du Brillant 5.85; 100 Fine 4.95; et 300 Middlings 4.50.  
Bis—Recettes 1,053 mt., nominal.  
Grains Bruts—Pois, ventes 7 chas à 83c autres nominaux; Orge, 1.00 à 1.10; Avoine, 30 à 32c; Blé d'Inde, 70 à 72c.  
Dessins—Tranquille mais ferme. Lard 18.0 à 18.50; Saindoux 10 1/2 à 11 1/2; Fromage 12 1/2 à 13c; Beurre, recettes 150 tonnes 25 à 28c.  
ALCAÏS—Recettes 18 qrs, sans changement.

**MARCHE DE NEW-YORK.**  
4 février.  
Coton languissant et nominal à 10 1/2 pour middling upland.  
Flour tranquille et fortement en faveur des acheteurs; recettes 10,000 qrs, ventes 9,000 qrs—cotes sans changement.  
Flour de Soligo ferme, de 4.75 à 5.00.  
Blé tranquille et ferme; recettes 99,600 mts; ventes 37,000 mts, de 1.86 à 1.90 pour No. 2 Chicago, et 1.59 à 1.60 pour No. 2 Milwaukee, et 1.83 pour No. 1 do.  
Blé tranquille; recettes 1,000 mts; ventes aucune.  
Blé d'Inde ferme; recettes 62,000 mts; ventes 39,000 mts, de 84 à 86c pour nouveau mélo de l'ouest à 80c.  
Orge en petite demande et les prix tendent à baisser; recettes 5,000 mts; ventes 13,900 mts. No. 2 rowed de l'état à 1.80.  
Avoine tranquille; recettes 51,000 mts; ventes 29,000 mts, de 63c pour mélo de l'ouest à 64c pour blanc de l'ouest.  
Pois à 16.25 pour nouveau mess.  
Saindoux tranquille, à 9 1/2c pour le steam, 100c pour le rendu rendu.  
Beurre 32 à 48c pour l'état et Pennsylvanie.  
Pétrole en 71 à 7 1/2c; raffiné 15 1/2 à 15 1/4c.

**Annouces Nouvelles.**  
AVIS.  
Le public est averti de ne pas traiter avec F. O. Bolvent pour le loyer du magasin et les dépendances actuellement occupé par B. Morgau comme magasin de musique, No. 16, rue la Fabrique, le présent occupant ayant un bail qui expirera le 30 avril 1874.  
Québec, 5 janvier 1874—3f

**Annouces Nouvelles.**  
AVIS PUBLIC  
Est par les présentes donné, au désir de l'article 1215 du Code de Procédure Civile, que JEUDI, le DOUZE de FEVRIER con- tant, à UNE heure de l'après-midi, au de- miclie où est décédé feu Dame EMILIE RICHARD, en son vivant épouse de Simeon ALFRED MOFFET, maître-bouclier, situé en le Faubourg St. Jean de la Cité de Qué- bec, No. 97, rue St. Olivier, seront vendus par nous notaire public, procédant à l'in- ventaire des biens de la succession de la dite feu Dame EMILIE RICHARD, tous les biens meubles et effets mobiliers d'icelle succession, sans en rien réserver ni excep- ter, et ce tant en la présence qu'en l'absence des parties intéressées.  
H. BOLDUC,  
Notaire.  
Québec, 5 février 1874—6f

**DEPARTEMENT DES DOUANES.**  
Ottawa, Février 1874.  
L'ESCOMPTE AUTORISE sur les EN- VOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 pour cent.  
L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.  
R. S. M. BOUCHETTE,  
Commissaire des Douanes.  
Ottawa, 5 février 1874.

**LETTRES NON RECLAMÉES.**  
LISTE DES LETTRES restant dans le Bureau de Poste de Québec, le 2 FEVRIER 1874.  
N. B.—Les lettres suivantes ne sont pas ré- trées, sous SIX SEMAINES de cette date, elles seront envoyées au bureau des lettres mortes.  
N. B.—Ceux qui demanderont quelquel- uns de ces lettres sont respectueusement priés de demander, "Lettres annoncées."  
Les numéros qui accompagnent quelquel- uns des noms marquent le nombre de let- tres à la même adresse.

Ancill, Jos. A  
Beaulieu, Jos. B  
Caton, L. C  
Demers, Octave D  
Fancher, Osméas F  
Pré-hette, G. G  
Guibard, Alexis K  
Kryzky, Théophile L  
Lapointe, B. L  
Lambert, G. Labranche, Sara P.  
Lefebvre, Louis Lehoucq, Evariste  
Legendre, Rusebe Lumay, George  
Lescos, Pierre M  
Masse, Sophie P  
Paquet, Sophie Pellier, Charles  
Poulin, Julie Prou, Mathilde  
Roy, Edouard Roy, Mme. Eugène  
Boussuet, Delphine T  
Taché, Jean Tranquille, Pierre V  
Vaehon, E. & Co. P. G. HUOT,  
Maître de Poste.  
Bureau de Poste de Québec,  
5 février 1874.

**ELECTION.**  
QUEBEC-CENTRE.  
Le Comité de l'Election de  
J. C. L.-LAFRANCE, ECR.  
Se tient tous les soirs à HUIT heures  
P. M., à la Salle d'Encau de  
M. OCTAVE LEMIEUX,  
Rue et Faubourg St. Jean.  
Québec, 3 février 1874.

**L'EAU**  
SERA  
ARRÊTÉE.  
AVIS est par ces présentes donné que l'Eau de l'Aqueduc sera arrêtée VENDREDI MATIN, le SIX du courant jusqu'à samedi soir ou pour plus longtemps.  
C. BAILLAIRGE,  
Québec, 4 février 1874—3f

**ORGUES AMÉRICAINS**  
DE  
Mason & Hamlin.  
La première médaille à l'Exposition de Vienne, témoignage irrécusable de la supé- riorité matérielle dans la classe XV, pour les Instruments de Musique de tous les pays, a été accordée aux Orgues-Cabinet de Mason & Hamlin, sur l'avis unanime du jury spécial, du Jury International et deux sous-jurés, composés des plus éminents ar- tistes et experts des différents pays. Les autres Orgues Américaines n'ont pas été jugées dignes d'aucune et même d'une mé- daille inférieure.  
Un magnifique assortiment de ces Orgues de Salon, vitrées en ce moment, seront vendus à des conditions faciles.  
Sesl Agent à Québec,  
R. MORGAN,  
18, rue la Fabrique,  
Québec, 2 février 1874.

**BLONDEAU & DROUIN,**  
LIBRAIRES,  
RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.  
Œuvres de Champlain \$15.00  
Dictionnaire Français, par P. Foste- vion, relié 3.00  
Instruction familière, par Mgr. de Ségur, 2 vols. relié 2.25  
L'Amour à Jésus-Christ, par Mde. de La Case, de Carcassonne, relié 0.50  
La vraie et solide piété, par St. Fran- çois de Sales, relié 0.50  
Élévation à Dieu par Bossuet, relié 0.50  
Le chrétien dans le monde, par Chs. Ste. Fol, relié 0.60  
Le bouquet de la jeune fille, par le R. P. Marchais, relié 0.80  
Les quarante heures 0.25  
BLONDEAU & DROUIN,  
Libraires.  
Québec, 2 février 1874.

**COMPAGNIE D'OMNIBUS**  
DE  
QUÉBEC.  
Un Livre de Souscription au stock de la Compagnie est déposé au bureau du sous- signe, ou ceux qui désirent souscrire ob- tiendront les renseignements requis, ainsi qu'un Bureau de Misses J. & W. REID, rue St. Paul.  
L. S. LECLERC,  
Notaire,  
17, rue St. Pierre,  
Québec, 3 février 1874—1sp

**Aux Marchands de la Campagne et autres.**  
A Vendre par le Sousigné.  
2,300 Quartes de Fleur de toutes variétés, sur la ligne de l'Int colonial, depuis la Rivière-du-Loup à Rimouski.  
—aussi—  
20 Quartes de Lard Méc.  
J. C. NOLAN,  
St. Germain de Blimouski,  
Québec, 3 février 1874—1sp

**ON DEMANDE**  
TROIS COMMIS ayant de l'expérience dans le commerce d'Épicerie et sachant les deux langues.  
S'adresser à  
F. X. LEFAGE,  
34, rue de la Couronne,  
Québec, 3 février 1874.

**AVIS.**  
Les Epiciers et les Hôteliers sont notifiés que la Bière de Dawe ne peut être trouvée chez aucun cabaretier à Québec. Cette bière n'est embouteillée et livrée que dans mes caves.  
Aucune personne convaincue d'avoir embouteillé cette bière en son avant de mes libelles, sera poursuivie à compter de cette date.  
JAS. O'DONNELL,  
32, rue St. Jean,  
Québec, 3 février 1874—6fp

**Coffre de Sureté de Taylor.**  
Un autre Triomphe.  
DESTRUCTION PAR LE FEU DU BUREAU DES INGENIEURS DU PACIFIQUE ET DE L'IN- TERCONTINENTAL A OTTAWA.  
Extrait du Free Press d'Ottawa, lundi, le 19 janvier.  
"Le feu sur la Côte du Parlement ven- dredi soir, a produit la chaleur la plus in- tense qui n'ait jamais été produite par un incendie à Ottawa. C'était l'opinion gé- nérale que rien ne pouvait résister à l'action de ce feu. Cependant, samedi après-midi, deux Coffres de Sureté fabriqués par T. Taylor, de Toronto, ont été retirés des dé- combes; et une fois ouverts en présence de M. Fleming, on trouva le contenu abso- lument intact. C'est la meilleure épreuve que pouvait subir un Coffre de Sureté et le résultat vaut des volumes.  
Assortiment constant en magasin.  
H. C. SCOTT & CIE.,  
AGENTS,  
33, rue St. Pierre,  
Québec, 3 février 1874.

**A VENDRE**  
LA  
Librairie de GARANT & CIE.  
Cours de législation, 3 vols. \$6.50  
The revised acts and ordinances of Lower Canada. 1.00  
Traité de servitudes, 2 vols. 1.59  
Traité de la juridiction, 1 vol. 2.50  
Juris civilis Écclésiastique, 1 vol. 2.50  
Résumé hypothécaire, 3 vols. 0.00  
Législation comparée, 1 vol. 2.00  
Étude du droit, 1 vol. 2.00  
De l'usage des statues chez les anciens, 1 vol., édition rare, 1783. 3.00  
Histoire de la réforme en Angleterre, 1 vol. 0.90  
L'Église et les systèmes du Monde Moderne, 1 vol. 0.75  
De la vérité de la religion chrétienne, 1 vol. 0.50  
Histoires des reliques de St. Thomas d'Aquin, 1 vol. 0.75  
L'Amour de Dieu seul, 1 vol. 0.50  
Le guide de la parole de Dieu, 1 vol. 0.75  
De la mort avant l'homme et du péché original, 1 vol. 0.60  
Lettres à un sceptique, 1 vol. 0.80  
III-lettre de St. Augustin, 1 vol. 0.60  
Considérations sur le dogme généra- liser, 1 vol. 0.80  
Le pape en tous les temps, 1 vol. 0.80  
La bible mutilée, 1 vol. 0.75  
Magnificences de l'Éucharistie, 1 vol. 0.80  
Les pains et les chrétiens, 1 vol. 0.80  
Discours, messages et proclamations de l'Empereur Napoléon 1er, 1 vol. 1.00  
Québec, 3 février 1874.

**SOUSCRIPTIONS POUR UN STOCK DE CASQUES DE PELLETIER, CHAPEAUX, CASQUES, PENNONS, MOULES, FORMES, etc., etc., etc.**  
ACTE DE LA FAILLITE 1869  
Dans l'affaire de  
ALEXANDER BOISVERT, Chapelier, etc.  
Failli.  
Des Soumissions seront reçues par le sous-igné d'ici jusqu'à VENDREDI, le SIXIÈME jour de FEVRIER prochain, pour le fonds de commerce de la Faillite ci-dessus s'élevant d'après l'Inventaire à \$1,257.15.  
—aussi—  
Le loyer du magasin jusqu'au 1er de Mai prochain.  
Tous les renseignements pourront être obtenus et on pourra voir le stock, en s'adressant au sous-igné.  
Québec, 29 janvier 1874.  
R. H. WUSTELE,  
Syndic Officiel.  
Québec, 2 février 1874.

**BANQUE STADACONA**  
AVIS.  
Une Assemblée des Actionnaires de cette Banque sera tenue  
Mardi, le 17e jour de  
Février prochain,  
à Midi,  
à la Chambre du Bureau de Commerce, en l'absence des Directeurs.  
Aucun actionnaire ne peut voter jusqu'à ce que les deux installateurs soient payés.  
Par ordre du  
BUREAU PROVISOIRE  
Québec, 26 janvier 1874.

**BANQUE STADACONA**  
AVIS.  
A une Réunion des Directeurs Provisaires tenue aujourd'hui, les versements suivants sur le  
CAPITAL SOUSCRIT  
De la Banque, ont été demandés et sont payables à  
LA BANQUE NATIONALE,  
Dix par cent le 22e jour de  
Décembre 1873.  
Dix par cent le 21e jour de  
Janvier 1874.  
Québec, 29 novembre 1873.  
Par ordre,  
T. H. GRANT,  
Secrétaire Actif.

**FER EN SAUMON.**  
Tonneaux No. 1 | glinton.  
A vendre chez  
GIBB, LAIRD & Co.  
Québec, 27 janvier 1874.

**SUCRE.**  
29 Boucarts de Sucre très brillant. Arrivés par le Polyposian, via Portland.  
A vendre chez  
NAZARIN TURCOTTE.  
Québec, 3 janvier 1874.

**ON DEMANDE**  
DEUX JEUNES GENS pour étudier la Pharmacie. Salaire libéral.  
S'adresser à  
JOHN MUSSON & Co.  
Québec, 31 janvier 1874—1s

**ON DEMANDE**  
UN COMMIS et UNE JEUNE FILLE parlant les deux langues pour servir dans un magasin général.  
—aussi—  
Une Couturière expérimentée dans la confection des hardes habillements d'hommes et une autre connaissant bien la confection des habillements de Dames.  
S'adresser à  
F. X. COUILLARD,  
St. Joseph de Lévis, 31 janvier 1874—2sp

**DEMANDÉ,**  
Un logement avec bureau convenable en tout de 8 à 10 appartements, situé rue St. Jean ou Fabrique, Haute-Ville, ou dans les environs. Posséder un 1er Mat. S'adresser Bureau de Poste, Boite 118.  
Québec, 26 janvier 1874.

**Commis Demandé.**  
On demande UN COMMIS d'expérience dans le commerce d'Épicerie et sachant les deux langues.  
S'adresser à  
NORMAND CHOUINARD,  
Vieux Marché, Basse-Ville,  
Québec, 19 janvier 1874.

**Goelette Neuve à Vendre.**  
Acte concernant la Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS.  
Dans l'affaire de  
A. DRAPEAU & FRÈRES, de Rimouski, Failli.  
Le Sous-igné offre en vente la Goelette *Merrimac*, construite à Rimouski 1872, jaugeant environ 20 tonneaux et complètement grée. Elle est montée au quel Parent, à Québec.  
Pour autres renseignements s'adresser à  
OWEN MURPHY,  
Syndic.  
Québec, 2 février 1874—3f

**A MM. les Marchands.**  
Salsepareille de Bristol.  
Récupérateur de Railway.  
Pain Killer.  
Baume de Picault.  
Huile Gargling.  
Sirop Calmant.  
Salsepareille d'Ayer.  
Pectoral de Cerises d'Ayer.  
Victor d'Ayer.  
Restaurateur de Mad. Allen.  
Sirop de Fellow.  
Baume de Wistar.  
Huile Foie Morne de Milbor.  
Sirop Péruvian.  
Sirop Gomme Epinette de Gray.  
Huile Électrique de Thomas.  
Eau de Floride (véritable).  
Huile d'Olive.  
Pilles de Bristol de Ayer, de Branderth, de Moffatt, Grains de Sant, etc. Huile pour les cheveux. Essence pour mouchoir Sel Senné, Camomille. Teintures de toutes les couleurs. Huile de Castor en bouteilles, à la livre ou au gallon. Mède. Poudre de Darby. Parfumeries fines des meilleurs marques Eau de Cologne supérieure. Teintures pour les cheveux. Biscuits. Pastilles Vermifuges de Citron, de Devins, etc.  
Offert aux plus bas prix possible chez  
EDMOND GIROUX & FRÈRE,  
12, rue St. Pierre,  
Québec, 29 janvier 1874.

**MARCHANDISES**  
A  
L'usage des Familles  
Nous venons reçu et recevons encore par les vapeurs récemment arrivés à Portland un assortiment de MARCHANDISES A L'USAGE DES FAMILLES, et nous proposons de meilleures marchandises d'Europe. Ces Marchandises ont été choisies avec tout le soin possible, et nous pouvons les recommander comme devant donner plaisir et satisfaction à nos pratiques.  
Toiles pour Draps de Lits, Toiles pour Oreil- lers.  
Toiles pour Nappe, Nappe en Toile.  
Serviettes pour Tables, Toiles pour cotés de Nappes.  
Toiles Irlandaises, Toiles Ouvrées.  
Toiles de Poil, Toiles à Serviettes.  
Coton pour Draps de Lits, Coton à Oreilles.  
Coton Blanc (Dacca Twist).  
Coton Blanc (Horslock).  
Cotonnets fins, Couvre-lits Marcellie Indiennes couleurs solides.  
Cotonnettes, Couvertes, Fanelles.  
Serviettes à Verres.  
—aussi—  
Des Vêtements noirs d'un fini supérieur imitant le Velours de Soie, et sur lequel nous disposons d'une particularité d'at- tention de notre part. Nous sommes convaincus d'avance que plus ils seront connus plus ils seront appréciés, et seront Dames desirant avoir une Robe durable et riche en apparence d'argent faire l'acquisition d'une Robe de ce genre. La qualité et l'appa- rences leur promettent (sans en somme- réter) un patronage qui n'a été accordé jusqu'aujourd'hui qu'à des étoffes beaucoup plus dispendieuses.  
CLOVER, FRY & CIE.  
Québec, 24 janvier 1874.

**SAUMON, Hareng, etc.**  
SAUMON, HARENG, MORUE VERTE, MORUE SECHE.  
A vendre par  
HUNT, BROCK & Co  
Québec, 24 janvier 1874—2s

**Assemblée Générale Annuelle**  
DES  
Actionnaires de la Compagnie du Chemin à Lisses de Québec au Lac St. Jean.  
AVIS est par les présentes donné que l'As- semblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Compagnie du Chemin à Lisses de Québec à Gouford aura lieu MARDI, le TROIS de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin, au Bureau de la dite Compagnie, rue St. Pierre, Québec, pour procéder à l'élection des Directeurs de la dite Compagnie, ainsi que prescrit par la loi.  
Par ordre des Directeurs,  
J. J. RICKON,  
Secrétaire  
Québec, 17 janvier 1874.

**LOUIS CARRIER,**  
SELLIER.  
No. 6, Marché Finlay, Basse-Ville, Québec.  
Enseigne du Cheval Brun.  
Informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il correspondra tous les capots et ouvrages qu'on voudra bien lui confier, telles que HARNAIS, BRIDES, SELLES, etc.  
Il sera constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Soufflet, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.  
Québec, 10 janvier 1874.

**TERRES A VENDRE.**  
Dix A UNZE AVRIL, deux Terres situées dans le bas de la rue St. Jean, de front sur trente arpents de profondeur, l'autre au Cap-Santé d'un arpent et demi de front sur vingt-sept de profondeur, tous deux appartenant à la succession de feu Augustin Morissette.  
Le tout vendu argent comptant.  
Pour plus amples informations s'adresser à  
J. B. MOHSENETTE,  
Marchand,  
Rue St. Joseph, St. Roch,  
Québec, 29 janvier 1874—1mp

**A VENDRE A L'ENCAN**  
JEUDI, le CINQ de FEVRIER PRO- CHAIN, à ONZE heures A. M., les propriétés de valeur ci-dessous seront vendues à l'encan, dans le bureau de sous-igné.  
1o. Un magnifique terrain sur la rue Claire Fontaine, Quartier Montcalm, propriété de Mme. Dalain, 42 x 85 pieds, avec une maison confortable maintenant occu- pée par J. B. Lefebvre, cter., Ecurie, Bœufs, etc., etc.  
2o. Le lot vacant au sud du terrain ci- dessus, encoignure des rues St. Gabriel et Fontaine, mesurant 35 pieds 3 pouces sur 55.  
Possession au 1er de Mai prochain.  
Titres parfaits.  
Un plan des avertis terrains peut être vu en s'adressant à  
CY. TESSIER, N. P.,  
No. 6, rue d'Argillon,  
Québec, 29 janvier 1874—7fp

**NOUVEAU MAGASIN,**  
GRANDE CHANCE OFFERTE AU PUBLIC.  
C. G. GUIMONT,  
A l'honneur de prévenir le public de la ville et de la campagne qu'il vient de faire l'achat d'un magnifique Fonds de MARCHAN- DISSES SECHES valant \$15,000 (quinze mille piastres). Ce Fonds de Marchandise Sèches provenant d'une banqueroute sera vendu d'ici à UN MOIS à une réduction réelle de VINGT CINQ POUR CENT sur les prix ordinaires, afin de faire place aux immenses im- portations du Printemps.  
N'oubliez donc pas d'aller voir avant de faire vos achats au magasin.

**C. G. GUIMONT,**  
Coin des rues St. Joseph et Ste. Anne,  
(Autrefois maison F. Simard) St. Roch.  
Québec, 30 janvier 1874.

**IMPORTANT.**  
Voulant disposer de la balance de nos Marchandises Sèches d'Automne et d'Hiver, nous donnerons nos Marchandises à un très-grand discompte sur les prix marqués.  
Toutes personnes désirant faire des achats dans notre ligne trouveront définitivement une grande réduction.  
FYFE & GARNEAU  
55, RUE ST. JEAN.  
Québec, 14 janvier 1874.

**A VENDRE.**  
Une Propriété de grande valeur située au No. 32, rue St. Georges, Faubourg St. Jean, mesurant 43 pieds de front sur 60 pieds de profondeur, avec une maison à deux étages en pierre et un Hangar en pierre à l'arrière du feu, et aussi droit de passage par la rue St. Augustin.  
Cette propriété commande une vue magni- fique, et pourrait être vendue en deux lots.  
Une partie seulement du prix sera exigée lors de la vente.  
S'adresser à  
L. P. VOHL,  
H. BOLDUC,  
Notaires.  
Québec, 19 janvier 1874.

**AVIS.**  
Inspection du Poisson  
ET DES  
HUILES DE POISSON.  
Les Tonneliers, les Empaqueurs et le public en général sont par le présent invités à prendre connaissance des sections 61, 62, 63, 64, 65 et 68, du Chap. 42, des Vies, au sujet de l'Inspection du Poisson préparé et des Huites de Poisson.  
A. APPEL,  
Inspecteur du Poisson et des Huites de Poisson  
Québec, 21 janvier 1874—1m

**MARCHANDISES**  
A  
L'usage des Familles  
Nous venons reçu et recevons encore par les vapeurs récemment arrivés à Portland un assortiment de MARCHANDISES A L'USAGE DES FAMILLES, et nous proposons de meilleures marchandises d'Europe. Ces Marchandises ont été choisies avec tout le soin possible, et nous pouvons les recommander comme devant donner plaisir et satisfaction à nos pratiques.  
Toiles pour Draps de Lits, Toiles pour Oreil- lers.  
Toiles pour Nappe, Nappe en Toile.  
Serviettes pour Tables, Toiles pour cotés de Nappes.  
Toiles Irlandaises, Toiles Ouvrées.  
Toiles de Poil, Toiles à Serviettes.  
Coton pour Draps de Lits, Coton à Oreilles.  
Coton Blanc (Dacca Twist).  
Coton Blanc (Horslock).  
Cotonnets fins, Couvre-lits Marcellie Indiennes couleurs solides.  
Cotonnettes, Couvertes, Fanelles.  
Serviettes à Verres.  
—aussi—  
Des Vêtements noirs d'un fini supérieur imitant le Velours de Soie, et sur lequel nous disposons d'une particularité d'at- tention de notre part. Nous sommes convaincus d'avance que plus ils seront connus plus ils seront appréciés, et seront Dames desirant avoir une Robe durable et riche en apparence d'argent faire l'acquisition d'une Robe de ce genre. La qualité et l'appa- rences leur promettent (sans en somme- réter) un patronage qui n'a été accordé jusqu'aujourd'hui qu'à des étoffes beaucoup plus dispendieuses.  
CLOVER, FRY & CIE.  
Québec, 24 janvier 1874.

**PARATONNERRES.**  
Le Sous-igné présente ses meilleurs recom- mandements à MM. les Curés et aux Com- munités religieuses pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les félicite respectueusement qu'il est prêt à pour- suivre le plus court délai, sur les églises et presbytères, des Paratonnerres de première qualité, avec conducteurs de cinq lignes de diamètre, conformément au Règlement de l'Assemblée Municipale des Fabriciens, à raison de 2 cents le pied.  
Références: M. Hamel, V. G. et Supé- rieur du Séminaire de Québec, et M. l'Abbé Bolduc, Procureur de l'Archevêché.  
Ces qui d'ici à présent ont vu un Paraton- nerre sont priés de s'adresser immédiatement leurs commandes au sous-igné.  
Toute demande peut être adressée à M. Bolduc, à l'Archevêché ou au Sous-igné.  
F. X. BAUDOIN,  
St. Idore, Comté Dorchester,  
Québec, 20 janvier 1874—1m

**LOUIS CARRIER,**  
SELLIER.  
No. 6, Marché Finlay, Basse-Ville, Québec.  
Enseigne du Cheval Brun.  
Informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il correspondra tous les capots et ouvrages qu'on voudra bien lui confier, telles que HARNAIS, BRIDES, SELLES, etc.  
Il sera constamment en vente, Cuir Rouge, Cuir à Soufflet, Cuir à Harnais, etc., etc., à très-bas prix.  
Québec, 10 janvier 1874.

**ACTE DE LA FAILLITE 1869**  
ET SES AMENDEMENTS.  
Dans l'affaire de  
JAMES A. SEWELL, Jr.,  
Failli.  
Une faillite de dividende a été préparée pour le jour de FEVRIER 1874, après qu'il a été obtenu un décret de la Cour Supérieure.  
WM. WALKER,  
Syndic Officiel.  
N. B.—Pour les créanciers privilégiés seulement.  
Québec, 23 janvier 1874—2s

**ACTE DE LA FAILLITE 1869**  
CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC, Cour Supérieure  
District de Kamouraski  
Dans l'affaire de  
EMILE HUDON, de la Rivière-du-Loup (en bas),  
Failli.  
Le TROIS de FEVRIER prochain, le Sous-igné s'adressera à cette Cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.  
EMILE HUDON,  
Son Procureur ad litem.  
Riv. du Loup, 9 janvier 1874—1m

**NOUVEAU MAGASIN,**  
GRANDE CHANCE OFFERTE AU PUBLIC.  
C. G. GUIMONT,  
A l'honneur de prévenir le public de la ville et de la campagne qu'il vient de faire l'achat d'un magnifique Fonds de MARCHAN- DISSES SECHES valant \$15,000 (quinze mille piastres). Ce Fonds de Marchandise Sèches provenant d'une banqueroute sera vendu d'ici à UN MOIS à une réduction réelle de VINGT CINQ POUR CENT sur les prix ordinaires, afin de faire place aux immenses im- portations du Printemps.  
N'oubliez donc pas d'aller voir avant de faire vos achats au magasin.

**C. G. GUIMONT,**  
Coin des rues St. Joseph et Ste. Anne,  
(Autrefois maison F. Simard) St. Roch.  
Québec, 30 janvier 1874.

**IMPORTANT.**  
Voulant disposer de la balance de nos Marchandises Sèches d'Automne et d'Hiver, nous donnerons nos Marchandises à un très-grand discompte sur les prix marqués.  
Toutes personnes désirant faire des achats dans notre ligne trouveront définitivement une grande réduction.  
FYFE & GARNEAU  
55, RUE ST. JEAN.  
Québec, 14 janvier 1874.

**A VENDRE.**  
Une Propriété de grande valeur située au No. 32, rue St. Georges, Faubourg St. Jean, mesurant 43 pieds de front sur 60 pieds de profondeur, avec une maison à deux étages en pierre et un Hangar en pierre à l'arrière du feu, et aussi droit de passage par la rue St. Augustin.  
Cette propriété commande une vue magni- fique, et pourrait être vendue en deux lots.  
Une partie seulement du prix sera exigée lors de la vente.  
S'adresser à  
L. P. VOHL,  
H. BOLDUC,  
Notaires.  
Québec, 19 janvier 1874.

**AVIS.**  
Inspection du Poisson  
ET DES  
HUILES DE POISSON.  
Les Tonneliers, les Empaqueurs et le public en général sont par le présent invités à prendre connaissance des sections 61, 62, 63, 64, 65 et 68, du Chap. 42, des Vies, au sujet de l'Inspection du Poisson préparé et des Huites de Poisson.  
A. APPEL,  
Inspecteur du Poisson et des Huites de Poisson  
Québec, 21 janvier 1874—1m

**MARCHANDISES**  
A  
L'usage des Familles  
Nous venons reçu et recevons encore par les vapeurs récemment arrivés à Portland un assortiment de MARCHANDISES A L'USAGE DES FAMILLES, et nous proposons de meilleures marchandises d'Europe. Ces Marchandises ont été choisies avec tout le soin possible, et nous pouvons les recommander comme devant donner plaisir et satisfaction à nos pratiques.  
Toiles pour Draps de Lits, Toiles pour Oreil- lers.  
Toiles pour Nappe, Nappe en Toile.  
Serviettes pour Tables, Toiles pour cotés de Nappes.  
Toiles Irlandaises, Toiles Ouvrées.  
Toiles de Poil, Toiles à Serviettes.  
Coton pour Draps de Lits, Coton à Oreilles.  
Coton Blanc (Dacca Twist).  
Coton Blanc (Horslock).  
Cotonnets fins, Couvre-lits Marcellie Indiennes couleurs solides.  
Cotonnettes, Couvertes, Fanelles.  
Serviettes à Verres.  
—aussi—  
Des Vêtements noirs d'un fini supérieur imitant le Velours de Soie, et sur lequel nous disposons d'une particularité d'at- tention de notre part. Nous sommes convaincus d'avance que plus ils seront connus plus ils seront appréciés, et seront Dames desirant avoir une Robe durable et riche en apparence d'argent faire l'acquisition d'une Robe de ce genre. La qualité et l'appa- rences leur promettent (sans en somme- réter) un patronage qui n'a été accordé jusqu'aujourd'hui qu'à des étoffes beaucoup plus dispendieuses.  
CLOVER, FRY & CIE.  
Québec, 24 janvier 1874.

**PARATONNERRES.**  
Le Sous-igné présente ses meilleurs recom- mandements à MM. les Curés et aux Com- munités religieuses pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les félicite respectueusement qu'il est prêt à pour- suivre le plus court délai, sur les églises et presbytères, des Paratonnerres de première qualité, avec conducteurs de cinq lignes de diamètre, conformément au Règlement de l'Assemblée Municipale des Fabriciens, à raison de 2 cents le pied.  
Références: M. Hamel, V. G. et Supé- rieur du Séminaire de Québec, et M. l'Abbé Bolduc, Procureur de l'Archevêché.  
Ces qui d'ici à présent ont vu un Paraton- nerre sont priés de s'adresser immédiatement leurs commandes au sous-igné.  
Toute demande peut être adressée à M. Bolduc, à l'Archevêché ou au Sous-igné.  
F. X. BAUDOIN,  
St. Idore, Comté Dorchester,  
Québec, 20 janvier 1874—1m

**LOUIS CARRIER,**  
SELLIER.  
No. 6, Marché Finlay, Basse-Ville, Québec.  
Enseigne du Cheval Brun.  
Informe respectueusement ses amis

